



Présentation
abrégée de la
preuve de l'UMQ

* * *

R-3867-2013
phase 1



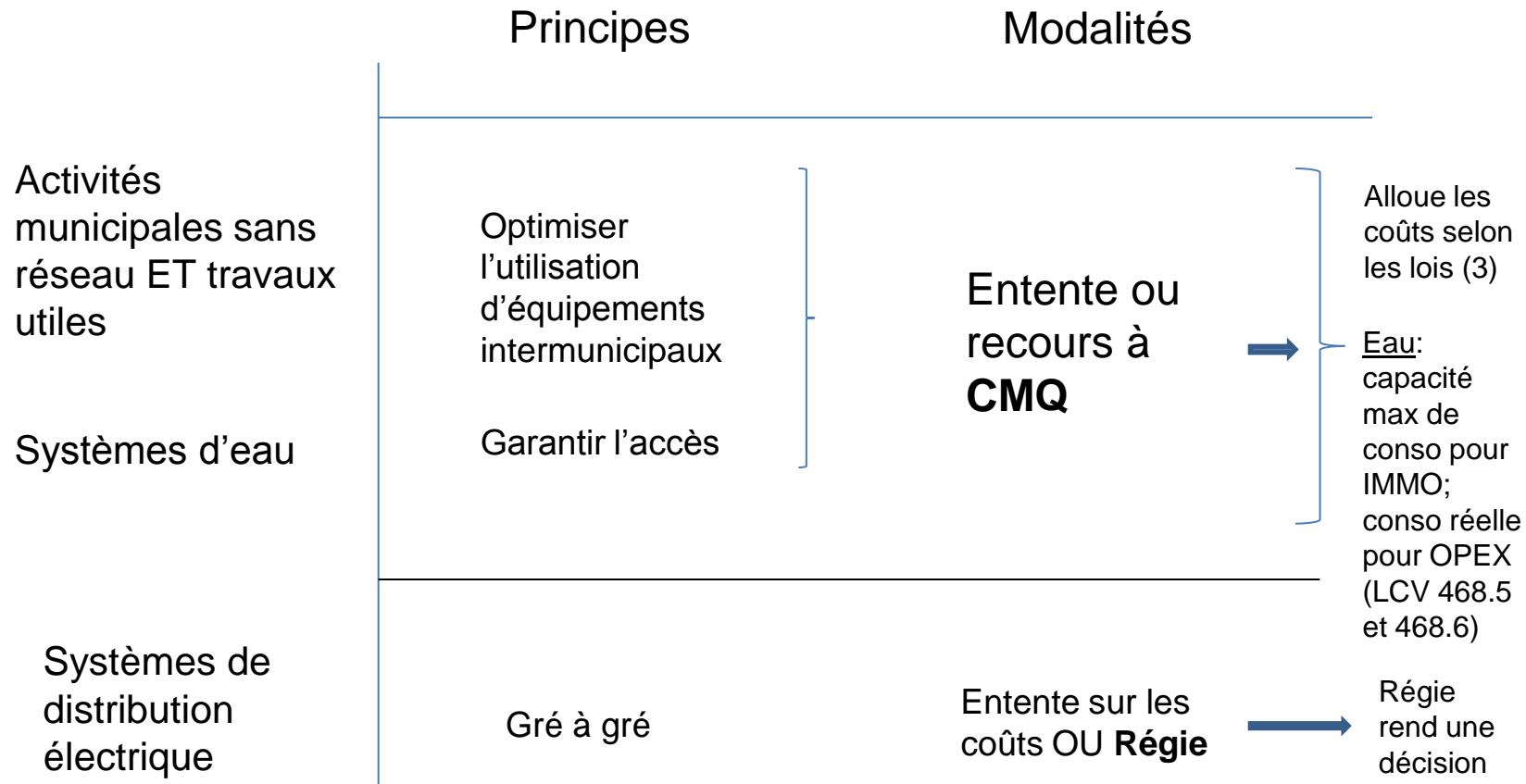
RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

- 1) Municipalités et gestion de services en réseaux: l'UMQ offre à la Régie, par un rapide survol des pouvoirs et usages municipaux en matière d'allocation de coûts et de conception de réseaux souterrains, un parallèle avec la situation du Distributeur.
- 2) Proposition du Distributeur: l'UMQ a analysé un bon nombre de volets de la présente proposition et soutient le Distributeur sur l'ensemble de ces volets analysés. Certains volets plus techniques ont été laissés à l'analyse des experts.
- 3) Limites de l'appui de l'UMQ à la proposition du Distributeur:

L'appui de l'UMQ ne signifie pas une reconnaissance du niveau de ressources exigé par le Distributeur pour s'acquitter de ses mandats, mais simplement l'acquiescement à une méthode de répartition des coûts, prélude à l'élaboration des catégories de tarifs.

L'appui de l'UMQ repose notamment sur l'hypothèse de la validité des données fournies par le Distributeur...l'audience a cependant fait ressortir des préoccupations à ce sujet.

ALLOCATION DES COÛTS DE CERTAINS SERVICES – entre municipalités



Les principes retenus

- Coût complet
- Causalité des coûts
- Absence de service gratuit

Fondement de la
décision à rendre

- Simplicité
- Robustesse

Aspects
pratiques à
retenir

Les trois experts ont dit que l'allocation des coûts était en définitive une affaire de jugement et...de compromis.

Appui de l'UMQ à la proposition du Distributeur

- Approche théorique du réseau minimal « modifié »
(parag. 35)
- Composante « accès » allouée sur la base des
branchements (parag. 36)
- Même méthode d'allocation pour conduites
d'alimentation et de distribution (parag. 41)

Appui de l'UMQ à la proposition du Distributeur

- Données de toute la franchise pour le calcul des composantes « accès » et « capacité » des conduites principales (parag. 43)
- Clients directement raccordés à une conduite de transmission (parag. 48)
- Nouveaux facteurs pour les dépenses d'exploitation (parag. 50)

Appui de l'UMQ à la proposition du Distributeur

- Mise au rancart des facteurs FS-21A et FS-22A (parag. 52 b)
- Trop-perçu et impôt sur le revenu (rendement) alloués selon facteur BASETARD (parag. 52f et 52h)
- Taxes foncières (places d'affaires) allouées selon facteur EXPLOITD (parag. 52g)
- Taxes sur le réseau allouées selon facteur CONDPRIN (parag. 52i)

VOLETS NON-ANALYSÉS

- Taille minimale d'un diamètre de 2 pouces (parag. 35)
- Allocation de la composante capacité selon CA avec pointe non-coincidente pour l'interruptible (parag. 38)
- Allocation des coûts du réseau de transmission selon CAU (parag. 45)

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DE L'ANALYSE

- Validité des données fournies par le Distributeur (cf: réponses obtenues en DDR).
- Inquiétudes quant à la disponibilité de données AUX FINS de l'exercice de répartition des coûts.

Soyons positifs!

- Une proposition pourrait être de fixer au Distributeur une obligation de rendre compte annuellement des initiatives d'amélioration à la fiabilité des bases de données qui soutiendront à l'avenir son étude de répartition des coûts.